



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Assemblée Départementale – 29 mars 2024



SOMMAIRE



1. LE CONTEXTE 2024
2. LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
5. LA REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
6. LES RECETTES D'EQUIPEMENT
7. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT
8. LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT
9. CONCLUSION



1. LE CONTEXTE 2024



Un Budget Primitif réaliste dans un contexte inédit

- Une situation conjoncturelle de **chute des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : -45 M€ en 2 ans (-27,7 M€ en 2023 et -17,7 M€ en 2024)**
- Une **absence de levier fiscal** pour y faire face et des compensations de recettes par la TVA, recette volatile
- Des **mesures nationales** imposées par l'Etat, et sans compensation intégrale, qui impactent le budget départemental : 14 M€ projetés en 2024

2. LA CONSTRUCTION DU BUDGET PRIMITIF POUR 2024

*La recherche du besoin juste pour opérer une juste dépense
pour une collectivité de proximité et des solidarités*

Tournée vers l'accompagnement des personnes fragiles

- Progression des budgets consacrés aux **politiques sociales** : +24,6 M€ soit 400,8 M€ (66% du budget)

Tournée vers l'accompagnement des territoires

- L'engagement de la Collectivité pour accompagner les transitions écologiques et énergétiques
- Maintien des budgets consacrés aux politiques éducatives, culturelles, touristiques et sportives
- Des investissements prévus à hauteur de **90 M€** : notamment 1^{er} poste d'investissement maintenu en faveur des collèges (20,4 M€) ; maintien des aides en faveur du bloc communal (11 M€)

3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 632,7 M€ (avec le résultat 2023)

Une évolution peu dynamique des recettes : +1%, par rapport au BP 2023 malgré la reprise du résultat 2023 (15,8 M€) et le solde de la réserve DMTO (19 M€)

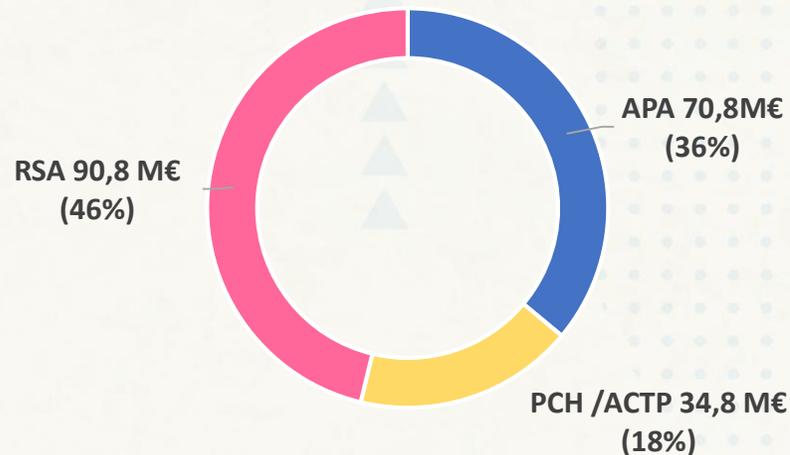
- **Fiscalité directe : 34,4 M€ (+6,3%)** dont l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).
- **Fiscalité indirecte : 393,0 M€ (-5,4%)** dont **80 M€ pour les DMTO** et 171,2 M€ de fractions de TVA.
- **Dotations de l'Etat : 94,5 M€.** Stabilité par rapport à 2023.
- **Compensations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : 41,4 M€ (+23,4%).**
- **Autres recettes : 34,6 M€ (-0,6%)** liés aux subventions reçues, recouvrement des dépenses d'aide sociale, Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion.

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

Les principales politiques de solidarités : 400,8 M€

1/ Les Allocations Individuelles de Solidarité : 198,1 M€ (+11,4 M€) soit près de 50% du budget

Un reste à charge de 111,3 M€ pour le Département (56,3%), en déduisant les recettes de compensation de l'Etat, en prévision pour 2024.



APA/PCH : augmentation du nombre de bénéficiaires, revalorisation des tarifs planchers et des tarifs habilités (taux à 3%), impact de la dotation qualité en année pleine

RSA : taux de revalorisations imposé par l'Etat, Nombre d'allocataires légèrement en baisse

2/ Application d'un taux directeur pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées entre +2% et +4% maximum



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

3/ La prévention et la protection de l'enfance : 103,2 M€ (+10,1 M€ p/ BP2023)

Pour mémoire le budget consacré à cette politique a progressé en 10 ans de +55,3 M€

- Une **enveloppe complémentaire** pour accompagner les établissements enfance en plus du taux directeur : 2,7 M€
- La **création de places supplémentaires pour les enfants confiés** : 137 mesures supplémentaires en prévention + 12 places créées en protection + 45 places supplémentaires pour les Mineurs Non Accompagnés
- La **création d'une offre d'accompagnement des tiers digne de confiance**
- La **rémunération et les frais annexes des Assistants Familiaux** : 23,4 M€ (intégrant la revalorisation du SMIC à +1,13% au 1^{er} janvier 2024) et la revalorisation des aides directes en faveur des enfants (+0,3 M€)
- La **subvention d'équilibre** au budget annexe de l'IDEF : 11,7 M€ en fonctionnement (+1,2 M€).

-> Mais toujours en attente de la part de l'Etat des suites de la contractualisation signée initialement sur 2022-2024 (engagement initial annuel 1,6 M€)



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

4/ La politique autonomie : 194,5 M€ (+13,6 M€):

- **Revalorisation des dotations dépendance en faveur des EHPAD** en majorant le point GIR de 7,23 € à 7,30 € : **+0,25 M€**
- **Application des taux directeurs** en faveur des SAAD **habilités à l'aide sociale à 3%** et revalorisation des tarifs planchers à 23,50€
- **Poursuite du déploiement de la dotation qualité en faveur des SAAD**

5/ La politique de l'insertion : 99,4 M€ (+0,5 M€)

- **Poursuite des dispositifs d'accompagnement socio-professionnel**
- **Développement des dispositifs d'insertion** : Extension sur l'ensemble du territoire départemental du dispositif « un emploi retrouvé, mon enfant », lancement de l'expérimentation coaching social



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

6/ L'habitat et le logement : 2,5 M€ (+0,3 M€)

Les actions en faveur de **l'habitat privé** sont en hausse avec l'intégration de la nouvelle compétence dans la délégation des aides à la pierre (gestion pour le compte de l'Agence Nationale de l'Habitat).

Les aides en faveur du **Fonds de Solidarité Logement** (FSL) se poursuivent et notamment avec le dispositif « Autonomise-Toit ! » à destination des jeunes de moins de 25 ans.

7/ L'action sociale : 1,4 M€ (+0,1 M€)

Maintien de la **Politique de lutte contre la précarité alimentaire** : 0,8 M€ en fonctionnement et investissement.

Poursuite des actions en faveur du **droit des femmes et égalité** (16 000 €).

Accompagnement des séjours estivaux de **colonies de vacances** à Longeville-sur-Mer.

-> Mise en œuvre du **Nouveau Pacte Local des Solidarités** avec l'Etat à hauteur de 1,3 M€



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

Les principales politiques d'accompagnement des territoires : 72,8 M€

1/ L'éducation et la jeunesse : 8,4 M€ (effet de périmètre avec le transfert des fluides dans la politique transition énergétique)

Dotation Globale de Fonctionnement en faveur des collèges publics : 2,6 M€ (hors fluides).

Maintien des aides en faveur de l'éducation physique et sportive (1,6 M€) et du fonds d'aide à la demi-pension (0,1 M€).

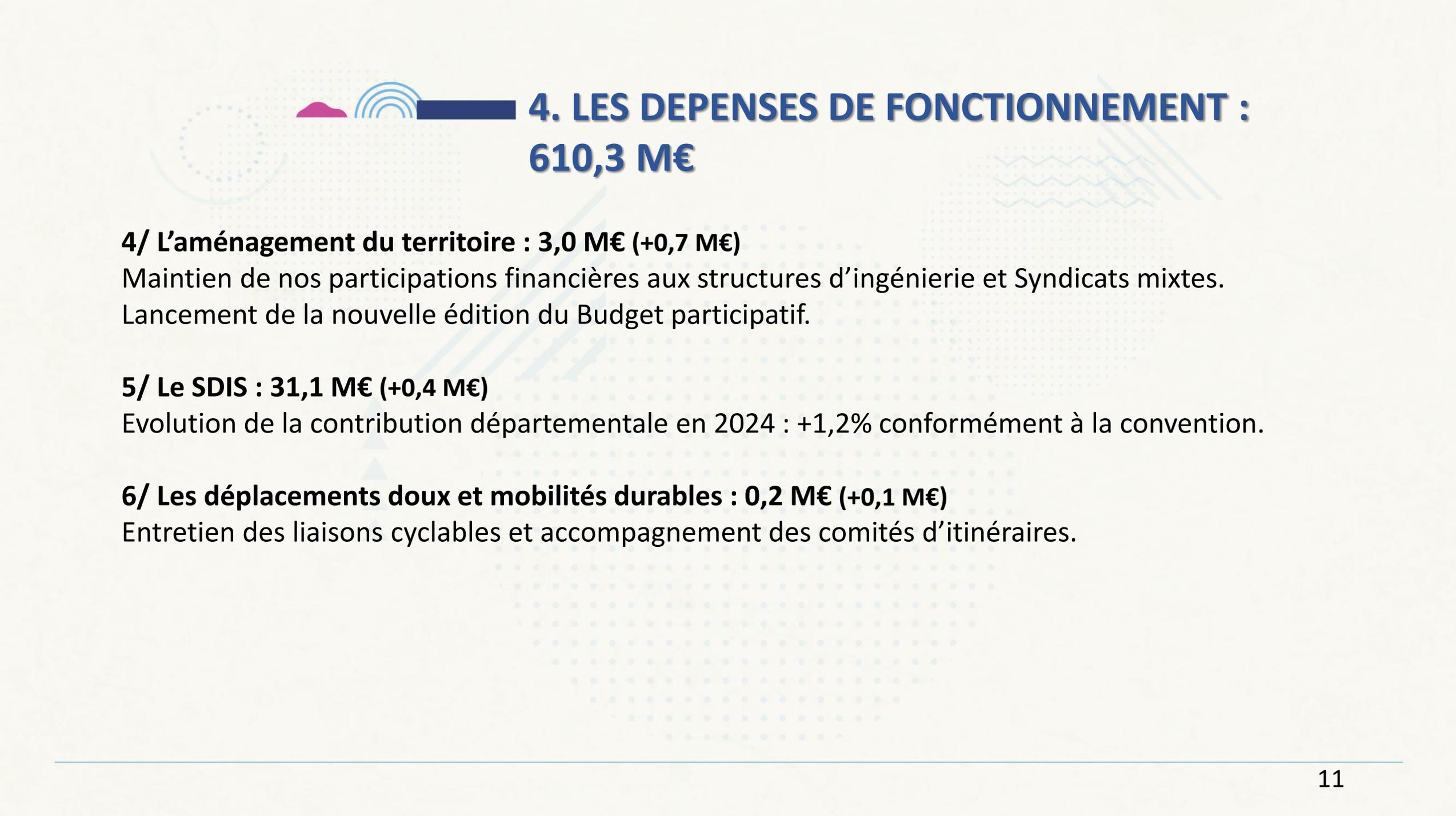
Poursuite de la diffusion des outils numériques dans les établissements (0,3 M€).

2/ Les infrastructures routières : 5,1 M€ (équivalent 2023)

Poursuite de l'entretien et l'amélioration du réseau routier départemental (réparations, enduits superficiels, prochaine viabilité hivernale, ...).

3/ Les transports : 4,7 M€ (+1 M€)

Prise en compte du prix de l'actuel prestataire puis du changement en septembre 2024 (consultation en cours).



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

4/ L'aménagement du territoire : 3,0 M€ (+0,7 M€)

Maintien de nos participations financières aux structures d'ingénierie et Syndicats mixtes.
Lancement de la nouvelle édition du Budget participatif.

5/ Le SDIS : 31,1 M€ (+0,4 M€)

Evolution de la contribution départementale en 2024 : +1,2% conformément à la convention.

6/ Les déplacements doux et mobilités durables : 0,2 M€ (+0,1 M€)

Entretien des liaisons cyclables et accompagnement des comités d'itinéraires.



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

7/ La transition écologique : 2,8 M€ (+0,4 M€)

Entretien et valorisation des sites ; subventions notamment en faveur de l'éducation à l'environnement ; entretien du lac de Chemillé-sur-Indrois.

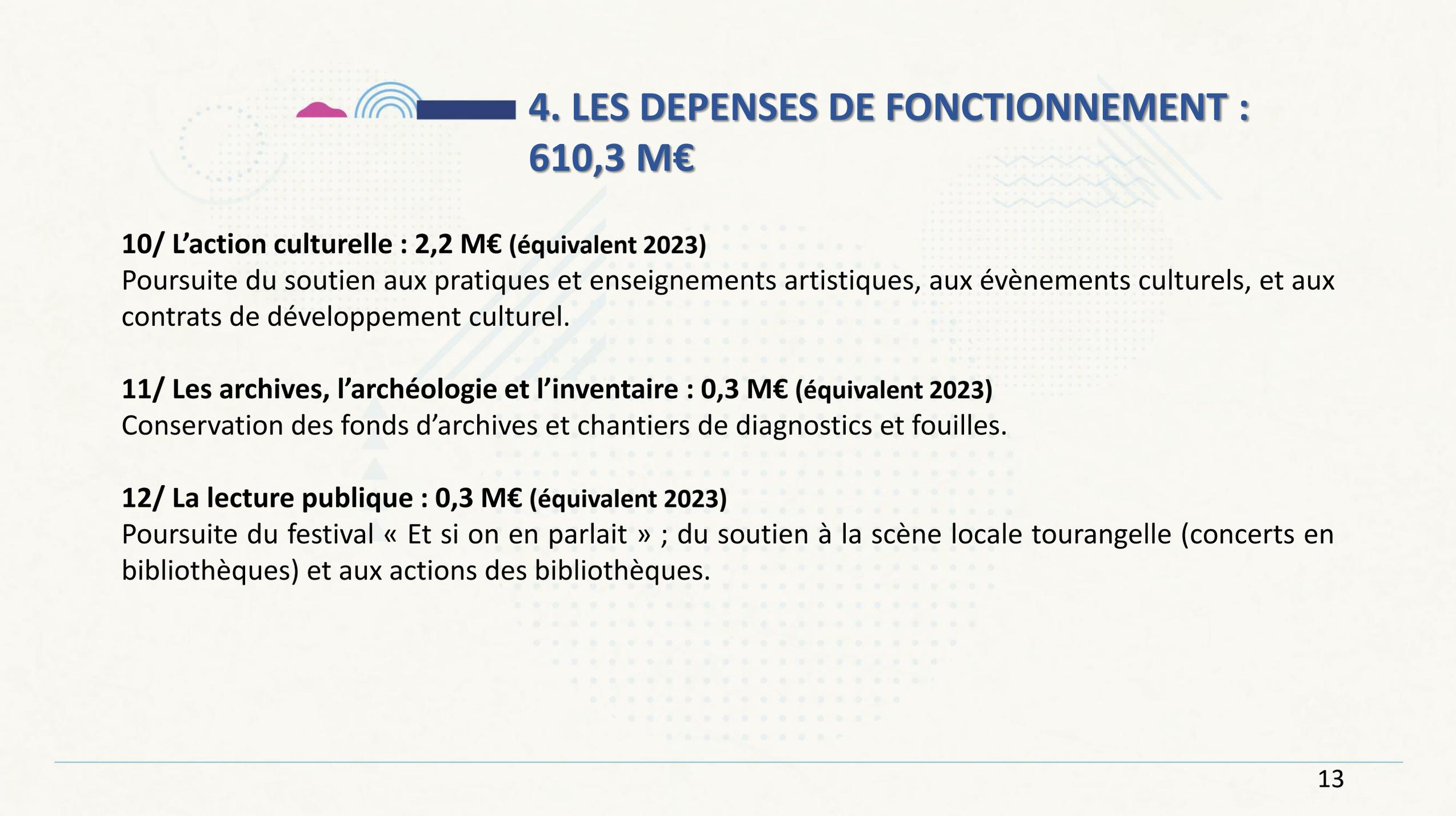
8/ La transition énergétique : 8,8 M€ (effet de périmètre avec la création de cette nouvelle politique)

Fluides dans les collèges et bâtiments : 7,8 M€ soit +39% par rapport à 2023 (+2,2 M€) du fait du prix de l'électron, la non-éligibilité à l'amortisseur électricité, et l'augmentation des taxes.

9/ Les monuments et le patrimoine culturel : 2 M€ (+0,1 M€)

Les résultats 2023 confirment l'attractivité des monuments et musées : **+8% sur la fréquentation** ; +4% sur la billetterie ; +12% dans les boutiques des monuments.

Poursuite de la programmation et promotion des monuments, notamment l'exposition du « Roi voyageur » à Loches, les 900 ans de la naissance d'Aliénor d'Aquitaine à Chinon, les 500 ans de la naissance du poète Ronsard au Prieuré Saint-Cosme.



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

10/ L'action culturelle : 2,2 M€ (équivalent 2023)

Poursuite du soutien aux pratiques et enseignements artistiques, aux événements culturels, et aux contrats de développement culturel.

11/ Les archives, l'archéologie et l'inventaire : 0,3 M€ (équivalent 2023)

Conservation des fonds d'archives et chantiers de diagnostics et fouilles.

12/ La lecture publique : 0,3 M€ (équivalent 2023)

Poursuite du festival « Et si on en parlait » ; du soutien à la scène locale tourangelle (concerts en bibliothèques) et aux actions des bibliothèques.



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

13/ Les sports et la vie associative : 2,2 M€ (+50 000 € par rapport à 2023)

Participation à l'élan olympique avec « **Terre de jeux 2024** » et « Destinations Olympiques – le RDV du Mercredi » : 0,1 M€.

Renouvellement de l'opération « Caravane des jeux sportifs » en juillet 2024.

Soutien au sport fédéral ; sport professionnel ; manifestations sportives ; sport scolaire ; vie associative et fonds d'animation locale.

14/ Le tourisme : 1,6 M€ (+0,2 M€)

Valorisation de l'activité touristique avec le schéma « DestinationS 2030 ».

Maintien du soutien à l'Agence Départementale du Tourisme (ADT).

Poursuite de l'exploitation de la base de loisirs du site de Hommes.



4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 610,3 M€

Les moyens et ressources : 136,8 M€

1/ Les dépenses de gestion des Ressources Humaines : 106,6 M€ (+1,8 M€)

Impact des mesures nationales et locales : majoration de 5 points d'indice à compter du 1^{er} janvier 2024, hausse des cotisations retraites, revalorisation du titre-restaurant.

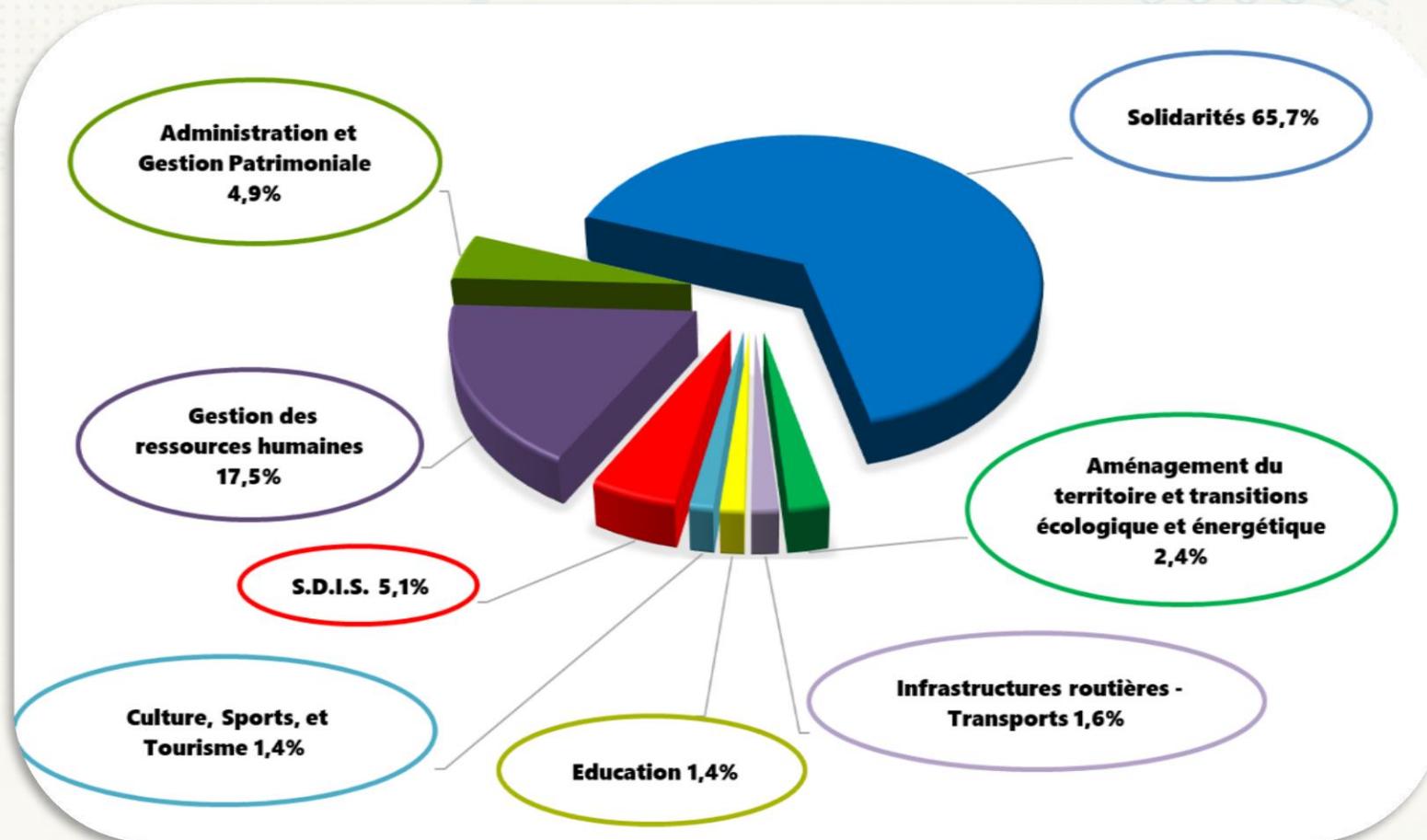
2/ La gestion financière : 17 M€ (-15,6 M€ liés à la mise en réserve de DMT0 en 2023)

Péréquation : le Département serait bénéficiaire net à nouveau en 2024 (+4,5 M€).
Charges financières de la dette : 4,7 M€.

3/ La gestion patrimoniale : 1,9 M€ (-2,1 M€ effet de périmètre avec le transfert des fluides dans la politique transition énergétique)

Maintenance et entretien du patrimoine départemental.

5. LA REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



6. LES RECETTES D'EQUIPEMENT : 23 M€

Des recettes d'équipement en hausse (+2,6 M€) notamment grâce à la nouvelle délégation des aides à la pierre et aux fonds européens pour des travaux

- **Dotations de l'Etat : 11,6 M€** (-2,4 M€ liés à la DSID) dont 7,9 M€ de FCTVA.
- Les **cessions mobilières et immobilières : 1 M€** (équivalent 2023).
- Les **subventions reçues et autres recettes : 10,3 M€** (+4,9 M€) dont les aides au titre de la délégation des aides à la pierre et une recette FEDER pour les travaux de performance énergétique au Champ Girault.



6. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 90 M€

Les principales politiques d'accompagnement des territoires

- **Les collèges : 20,4 M€**

Dont 15,5 M€ en faveur de l'entretien et la restructuration des collèges :

- ✓ PPI collèges prolongé jusqu'en 2024 (Château-Renault, Sainte-Maure-de-Touraine, Savigné-sur-Lathan, Monts, Choiseul à Amboise, fin des études pour Esvres, appel d'offres pour Montaigne à Tours).
- ✓ Grosses réparations.
- ✓ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- ✓ Végétalisation et l'aménagement des cours.

Dont 4,2 M€ pour les aides aux collèges (plan informatique et équipements) et la jeunesse.

- **Le soutien aux communes et communautés de communes : 11 M€**

Maintien des Fonds départementaux F2D et FDSR.



6. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 90 M€

- **Les infrastructures routières : 18,1 M€**

Dont 13,6 M€ pour l'entretien et l'amélioration du réseau.

- **La transition écologique : 9 M€**

Espaces naturels sensibles, plans de gestion des sites, Plan Forêts, Plan « Mares publiques de Touraine », restauration des milieux aquatiques, Fenêtres sur Loire.

- **La transition énergétique : 2,4 M€**

Fin des travaux dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, poursuite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Photovoltaïque et du Contrat de Performance Environnemental, ainsi que la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation énergétique dans les collèges.



6. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 90 M€

- **L'aménagement du territoire : 2,7 M€**

Réseau de vidéosurveillance pour la prévention des incendies, aéroport, budget participatif.

- **Les monuments et le patrimoine culturel : 1,8 M€**

Poursuite de la restauration des remparts de Loches et Chinon, valorisation de la Tour Agnès Sorel à Loches.

- **Le tourisme : 1 M€** (fonds FIDIT)

- **SDIS : 1 M€** pour les investissements du SDIS.

- **L'action culturelle (fonds FICS) et les sports de nature : 0,8 M€**

- **Les mobilités durables : 0,8 M€**

Poursuite du plan des mobilités douces (études rive droite de la Loire à Cinq-Mars-la-Pile, itinéraire cyclable Anché-Rivière, accès domaine de Candé)

6. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 90 M€

Les principales politiques de solidarités

- **La restructuration des EHPAD : 1,7 M€** (Villeloin-Coulangé, le Hameau de la Thibaudière à Fondettes, soutien des actions d'innovation dans les établissements, accompagnement à la rénovation énergétique).
- **L'habitat et le logement : 6,1 M€** (actions en faveur de l'habitat privé et l'habitat locatif social).
- **La politique de lutte contre la précarité alimentaire : 0,2 M€** au titre du soutien aux équipements de collecte, de conservation, de distribution et d'accueil.
- **L'action sociale : 0,2 M€** de subvention exceptionnelle au titre des travaux du campus de Tours de Croix-Rouge Compétence, centre de formation de la Croix-Rouge Française.



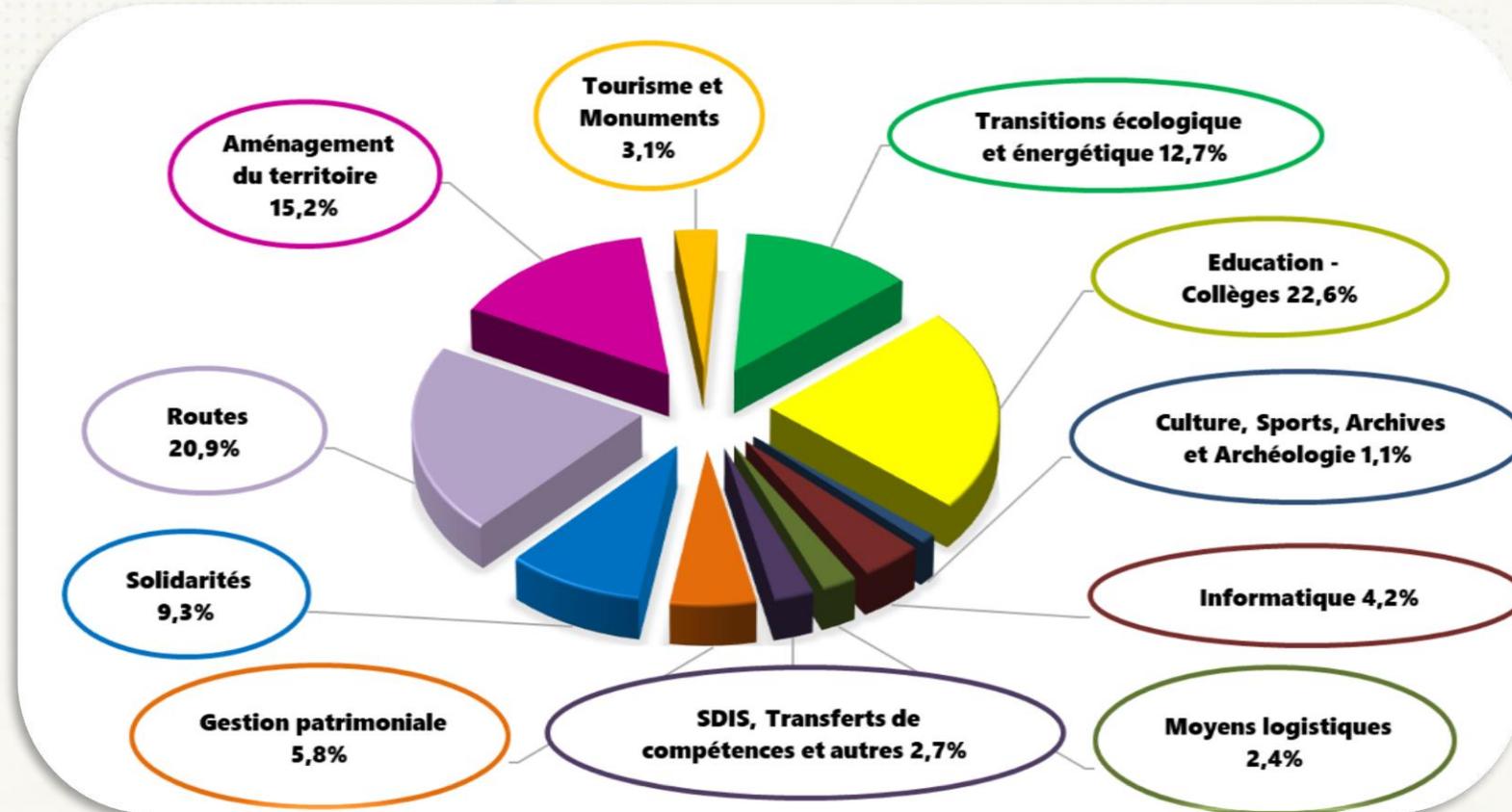
6. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT : 90 M€



Les moyens et ressources

- **La gestion patrimoniale : 5,2 M€** dont la restructuration de l'Hôtel consulaire, la construction du centre d'exploitation de Sainte-Maure-de-Touraine, la restauration du Nymphée, des travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, ainsi que des grosses réparations sur les bâtiments (notamment la réalisation de cases à sel dans les STA).
- **Les systèmes d'information : 3,8 M€** dans l'objectif du renforcement de la sécurisation du SI.
- **Les acquisitions de véhicules : 2 M€** dont l'achat d'un bus itinérant de prévention (PMI).

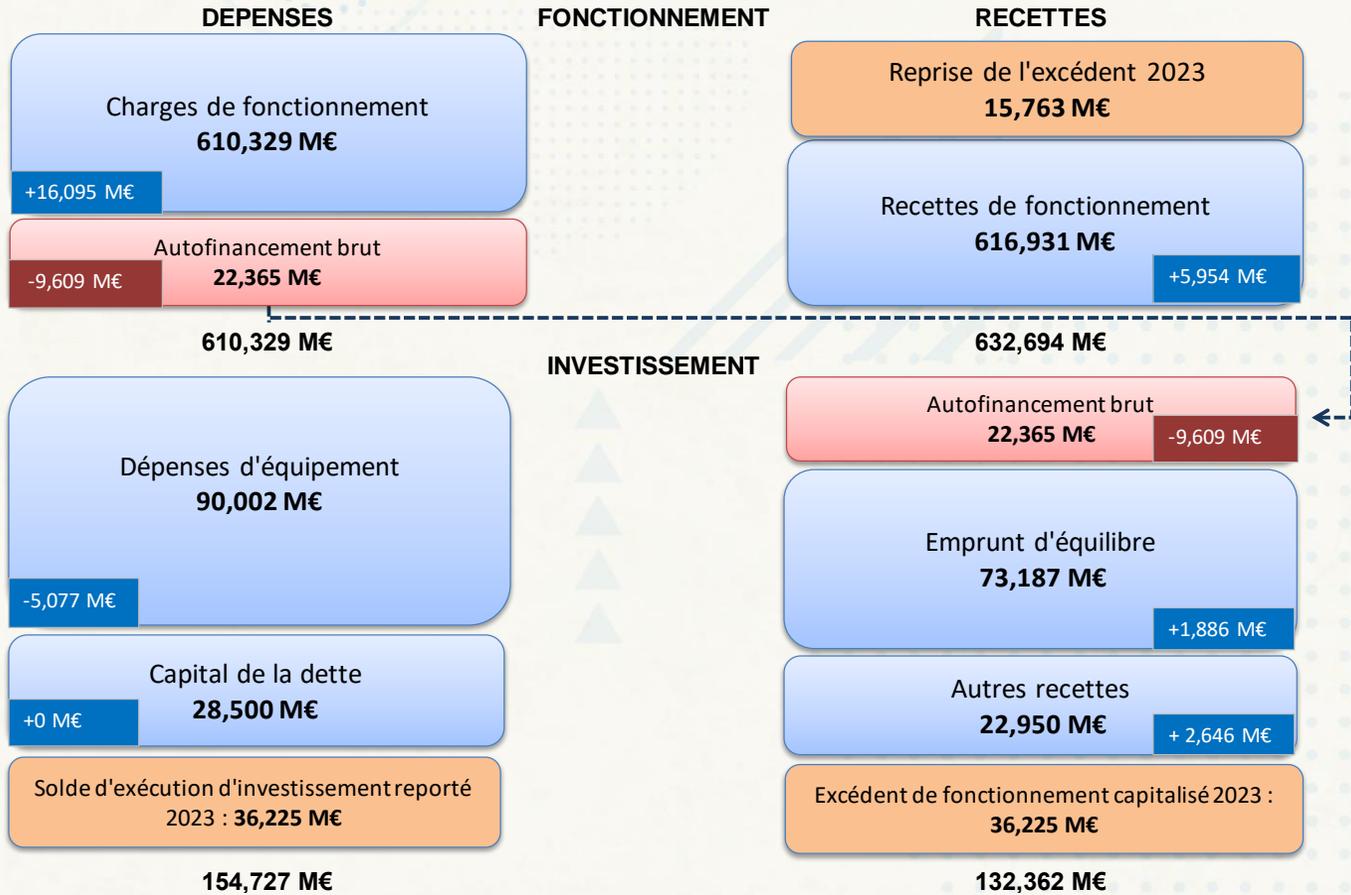
7. LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT





8. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Budget principal



BUDGET TOTAL 2024 : 765,056 M€

* Hors mouvements neutres de dette et opérations d'ordre

Montant total en réel et ordre :

983 169 521,17 €

Écart par rapport au BP 2023 (reports 2023 inclus)

Budget des Boutiques des Monuments

Montant total en réel et ordre : 1 772 997 €

Budget de l'IDEF

Montant total en réel et ordre : 12 209 745 €

Budget consolidé

Montant total en réel et ordre : 997 152 263,17 €



9. CONCLUSION

L'épargne brute (22,4 M€) issue de la section de fonctionnement est impactée par la croissance des dépenses et la faible augmentation des recettes, malgré la reprise anticipée du résultat 2023 (15,8 M€) et la libération du solde de la réserve de DMTO (19 M€). L'épargne brute permet de couvrir partiellement le remboursement du capital de la dette (28,5 M€) et conduit à afficher une épargne nette négative, pour la première fois (-6,1 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel 2024 s'élèverait à 73,2 M€,
En comparaison du montant de désendettement opéré entre 2015 et 2022 de 84 M€.

Le stock de dette s'élève à 221,1 M€ au 31/12/2023, intégrant l'endettement 2023 de +5,6 M€.
La capacité de désendettement s'élève à 4,4 années au 31/12/2023 (seuil d'alerte : 10 à 12 ans).

Le budget reste maîtrisé à 765 M€
permettant d'assurer les engagements pris par la majorité départementale
avec la conscience des enjeux et des défis de demain dès 2025.